

Conditions générales d'admissibilité aux Bourses d'excellence à la maîtrise

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) dans un programme de maîtrise à la session d'attribution de la bourse;
- Avoir complété 24 crédits contributoires à son programme (excluant la scolarité préparatoire);
- Avoir maintenu une moyenne de programme de 3 ou plus;
- Avoir démontré sa capacité à réussir son programme;
- Ne pas avoir dépassé la limite de 6 sessions d'inscription dans le programme;
- Ne pas être récipiendaire d'une bourse d'un organisme subventionnaire (comme le FRQSC, CRSH, etc) ou tout autre donateur d'un montant supérieur à la bourse de réussite à la maîtrise.

Critères de sélection additionnels

L'excellence du dossier académique. Le nombre de bourses disponibles par programme dépend du volume de l'effectif étudiant. Dans tous les cas, les personnes les plus méritantes ayant obtenues les meilleures moyennes de programme **et** qui respectent les critères supplémentaires indiqués dans le tableau suivant se voient attribuées les bourses.

En cas de candidatures ex-aequo, le comité de sélection peut faire valoir d'autres aspects dans le cheminement de la candidate ou du candidat.

Pour le programme de psychologie, l'excellence dans le cadre du séminaire de mémoire (PSY-6000) ET la meilleure moyenne à la 1^{ère} session seront considérés dans l'analyse des candidatures.

Procédure pour le dépôt

Le dossier de candidature doit être accompagné d'une courte lettre faisant ressortir le cheminement universitaire réalisé dans le programme et envoyé à l'adresse soutienfinancier@fss.ulaval.ca. La personne responsable du soutien financier communiquera le dossier à la direction de programme ou au comité de bourses responsable de l'unité pour évaluation.

La date limite pour le dépôt du dossier de candidature est le dernier jour de cours de la session d'automne.